

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-004-2018****Objet : Co-Maitrise d'ouvrage pour le réaménagement du cours Romas**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 26 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la délibération n°DE-214-2017 du 18 octobre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire et étendue de la compétence voirie ;

La ville de Nérac s'est inscrite dans une démarche visant à maintenir l'attractivité de son cœur de ville en impliquant les commerçants tout en poursuivant son engagement pour l'environnement, l'accessibilité et la sécurité du domaine public. Dans le cadre de l'exercice de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie », l'aménagement de la voirie et du réseau pluvial doit être réalisé par la Communauté de Communes.

Compte tenu de ces éléments, il a été convenu que les travaux soient réalisés par le biais d'une opération commune et que la maîtrise d'ouvrage unique en soit confiée à Albret Communauté.

Les ouvrages de la compétence « Ville », à savoir, le mobilier urbain et l'éclairage public, seront mis en œuvre concomitamment avec les ouvrages de la compétence communautaire, à savoir voirie et réseaux pluvial, du fait du caractère complémentaire des différents ouvrages.

Ce dispositif, en simplifiant les procédures, répond également à une recherche d'efficacité et d'optimisation des investissements publics tout en limitant les nuisances occasionnées par les travaux compte tenu d'une meilleure coordination de ces derniers, et la maîtrise d'un calendrier strict.

Le plan de financement convenu entre la Mairie et Albret communauté est le suivant :

Compétence	Lots	Depenses		Recettes		Reste CCAC	FCTVA
		Montant HT	Montant TTC	Fond concours Mairie	Remboursement Mairie		
CCAC	Travaux	106 428 €	127 714 €	53 214 €	- €	53 214 €	20 945 €
	MOE	9 758 €	11 710 €	4 879 €	- €	4 879 €	1 920 €
Nérac	Mobilier urbain	44 100 €	52 920 €	- €	44 100 €	- €	8 679 €
	Zone 20	20 000 €	24 000 €	- €	20 000 €	- €	3 936 €
		180 286 €	216 343 €	58 093 €	64 100 €	58 093 €	35 480 €

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : de signer la convention de co-maitrise d'ouvrage relative à l'aménagement du Cours Romas de Nérac.

Article 2 : de préciser qu'il respectera le projet entériné par la Mairie de Nérac.

Article 3 : de préciser que la maîtrise d'ouvrage est exercée à titre gratuit par Albret communauté.

Fait à NERAC le, **29 NOV. 2018**

Le Président,
Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire